

Une publication de **I4CE** INSTITUTE FOR CLIMATE ECONOMICS en partenariat avec **ADEME** Agence de l'Environnement et de la Métrique de l'Énergie



En mettant le cap vers la 21^{ème} Conférence des Parties (COP 21) de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui se tiendra à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015, I4CE - Institute for Climate Economics, en partenariat avec l'ADEME, se livre au décryptage des enjeux de cette COP 21. Que devons-nous attendre de cet accord climatique de Paris pour l'après 2020? Comment pourrions-nous en évaluer la réussite? L'ambition de notre publication intitulée « ClimasCOPE » est d'analyser en 6 numéros les enjeux suivants : la tarification du carbone, le financement des politiques climatiques, la comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre (GES), le rôle des décideurs territoriaux, l'adaptation au changement climatique et la compatibilité entre les engagements des États et le scénario de maintien de la hausse des températures mondiales en deçà de 2 °C.

Sommaire

- **Enjeu**
Le rôle des villes et territoires et leurs effets d'entraînement
- **Actu des négociations internationales**
Annonces au G7 et processus d'adoption des ODD
- **4 initiatives des acteurs non-étatiques**

Édito – Mobilisation des acteurs non-étatiques : transformer l'essai ?

Seuls les 195 États souverains et l'Union européenne, engagés par la CCNUCC, sont assis à la table des négociations climatiques. Pourtant, si ce sont bien les États qui définissent des objectifs internationaux et nationaux, leur déclinaison opérationnelle repose beaucoup sur les mesures de réduction d'émissions de GES de l'ensemble des acteurs non-étatiques : entreprises, ONG, États fédérés, provinces, régions, villes, etc. Ces acteurs sont aussi force de proposition sur les actions à mener et lieu d'expérimentation.

Depuis la Conférence de Copenhague en 2009, les acteurs non-étatiques tentent de faire reconnaître ce double rôle dans les instances internationales. En septembre 2014, le Sommet sur le climat de Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, a appuyé cette reconnaissance et favorisé leur mobilisation. Par la suite, de nombreuses organisations ont exprimé leur volonté de s'engager avec des objectifs de réduction de leurs émissions de GES parfois très ambitieux. Au fil d'une série d'événements thématiques, les différentes composantes de la société civile réaffirment qu'elles contribuent déjà à la lutte contre le changement climatique par la mise en œuvre d'actions concrètes, ou qu'elles le feront.

En 2014, les présidences péruvienne et française des COP 20 et 21 ont choisi de réunir tous ces engagements et actions au sein d'un « Agenda des solutions ». Cette nouvelle voie de visibilité officielle des acteurs non-étatiques constitue un vrai moteur pour la mobilisation, et sera l'un des résultats positifs du Sommet Paris Climat 2015. Cet « Agenda des solutions » devrait aussi favoriser des engagements ambitieux des États, mais ne fera pas formellement partie de « l'Accord de Paris » au sens strict qui lui, demeurera un engagement entre États souverains.

L'articulation et la mise en cohérence nécessaire de ces ambitions non-étatiques au sein d'une trajectoire mondiale de réduction de GES de long terme et la réalisation des actions liées restent un défi, qui ne pourra être relevé que sous quatre conditions :

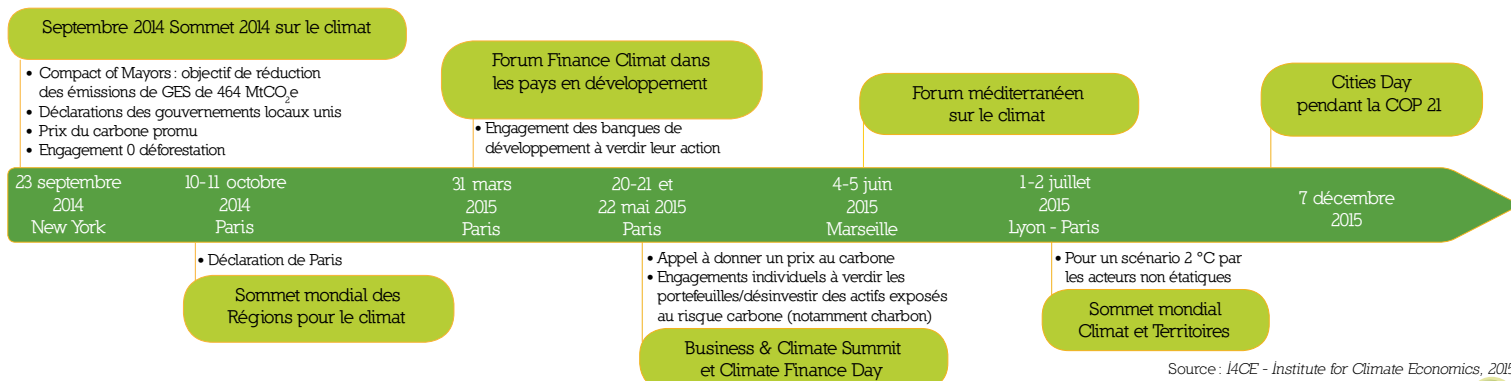
- Assurer l'intégration de ces nouvelles initiatives dans les stratégies et les engagements des États sur le long terme ;
- Garantir la crédibilité et l'efficacité des initiatives de réduction des émissions, en utilisant un système de suivi, de notification et de vérification (MRV) commun et adapté aux acteurs non-étatiques, et en vérifiant la viabilité économique et environnementale ainsi que l'acceptabilité sociale de leurs actions ;
- Favoriser leur diffusion auprès du plus grand nombre d'acteurs en indiquant les facteurs clés de succès et de répliquabilité ;
- Encourager une orientation efficace et transparente des moyens financiers en faveur de la transition énergétique portée par ces acteurs, en facilitant l'accès aux financements et en apportant des garanties sur leur pérennité (Cf. ClimasCOPE 2).

En 2015, les engagements pris par les acteurs non-étatiques sont sans précédent. Ils constituent un pas en avant majeur : la transition vers une économie bas-carbone et adaptée au changement climatique devient une vision intégrée par de nombreuses organisations. Il reste maintenant à délivrer un message politique suffisamment fort lors de la COP 21 en décembre pour assurer la réalisation des quatre conditions indiquées et, entraîner réellement l'ensemble de ces parties prenantes sur ces nouvelles trajectoires de développement.

À moins de six mois de cette échéance, le Sommet Mondial Climat et Territoires, qui a lieu à Lyon les 1^{er} et 2 juillet, est un jalon clé de la mobilisation internationale. L'ensemble des acteurs territoriaux souhaite y prendre des engagements quantitatifs ou qualitatifs, par exemple sur les transports, la planification territoriale mais aussi dans les secteurs de la forêt ou de l'agriculture, définissant un scénario 2 °C crédible à partir de leurs actions. Que le chantier soit achevé ou bien avancé en juillet, la dynamique est en marche !

Alexia Leseur et Vivian Dépoues
alexia.leseur@i4ce.org

Les engagements clés de la société civile pris en préparation de la COP 21



Source : I4CE - Institute for Climate Economics, 2015

Enjeu – Le rôle des villes et territoires et leurs effets d'entraînement

50 % de la population – 80 % du PIB – 70 % des émissions de GES

Les villes consomment, aujourd'hui, les deux tiers de l'énergie mondiale et représentent 70 % des émissions de GES liées à cette consommation. Ces chiffres continuent d'augmenter, concentrant dans les espaces urbains d'importants enjeux d'atténuation du changement climatique. Réunissant, souvent à proximité d'une ressource en eau (fleuves, rivières, côtes), la majorité de la population mondiale - 50 % actuellement, 60 % en 2050 – les villes sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique. L'apparition de deux chapitres consacrés à ces espaces dans le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) – l'un sur l'atténuation et l'autre sur l'adaptation – illustre l'importance et la spécificité des villes face à ces défis.

Des leviers d'actions déterminants

Les villes disposent des leviers d'action nécessaires pour réduire leurs émissions de GES et s'adapter au changement climatique. La moitié¹ des émissions de GES mondiales dépendent de décisions prises à leur échelle au travers de la planification de l'occupation des sols, de la construction, des transports ou encore de la gestion des déchets. Les politiques d'aménagement urbain définissent le modèle de développement des villes pour plusieurs décennies et sont donc déterminantes pour l'atteinte des objectifs d'atténuation et d'adaptation.

Un rôle d'entraînement des acteurs du territoire

Tous les leviers d'action ne sont pas directement aux mains des municipalités. En France par exemple, on estime que les émissions de GES issues du patrimoine et des compétences des villes ne représentent qu'entre 5 et 20 % des émissions totales de leur territoire. Les logements privés, les activités économiques ou encore les importations de produits de consommation recèlent un potentiel d'atténuation complémentaire très important.

Le défi est alors de parvenir à entraîner dans la dynamique de réduction des émissions tous les acteurs du territoire (ménages, entreprises, associations, etc.). Pour cela, les municipalités ont un rôle d'information, de mobilisation, d'organisation et d'accompagnement à jouer. Elles peuvent également envoyer des signaux économiques forts et fournir des incitations ciblées selon leurs moyens et de leurs compétences, par exemple via la fiscalité locale, l'introduction de critères carbone dans la commande publique ou encore la mise en place d'un système d'échange de quotas carbone comme a pu le faire la municipalité de Tokyo.

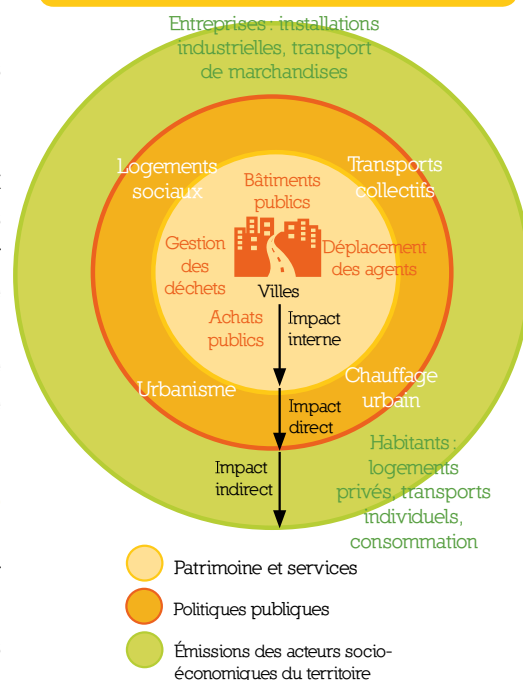
Le besoin de cadres et de moyens adaptés

Pour exploiter le plus efficacement possible leur potentiel de réduction des émissions de GES, les villes, à travers leurs réseaux, portent trois principales revendications :

- Un cadre national qui reconnaît l'action des villes et leur accorde un droit à l'expérimentation ;
- Des dispositifs de gouvernance adaptés, avec notamment une cohérence entre les différents niveaux de gouvernance, le transfert de compétences techniques et juridiques à l'échelon le plus pertinent et des dispositifs communs de suivi des émissions des émissions de GES ;
- Un accès facilité aux moyens financiers publics et privés, nationaux et internationaux.

Organisées au sein de réseaux tels que notamment le C40, CGLU ou ICLEI², elles font entendre leur voix à l'occasion des grands rendez-vous internationaux et auprès des États. Plusieurs personnalités politiques incarnent cette diplomatie des villes à l'image de Michael Bloomberg, ancien maire de New York, nommé envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU pour les villes et le changement climatique, ou Anne Hidalgo, maire de Paris et envoyée spéciale pour la Conférence Mondiale sur le Climat du C40. Leur mission consiste à consulter des élus, à stimuler la volonté politique, à représenter la position des villes et à enrichir

Les multiples leviers d'action des villes



Source : IACE - Institute for Climate Economics, juin 2015

ainsi les discussions en vue d'un accord à Paris en 2015.

Ces dernières années, plusieurs déclarations et rassemblements importants ont matérialisé cet engagement des villes et de leurs partenaires territoriaux (cf. « *Local Government Climate Roadmap* » de Bali en 2007, « Déclaration de Nantes » par les maires et dirigeants territoriaux en septembre 2013, « Déclaration de New York » par les acteurs non-étatiques en 2014).

Cet agenda climatique doit se penser en lien avec les enjeux du développement, matérialisés par les Objectifs de Développement Durables en cours d'adoption, et ceux de la troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) en 2016.

Vivian Depoues, Alexia Leseur et Cécile Bordier
vivian.depoues@i4ce.org

¹ Selon le rapport Delebarre & Dantec, 2014, <http://www.assemblee-nationale.fr/14/evenements/mardi-avenir/2014-06/MAE-rapport-2013.pdf>

² Cités et gouvernements locaux unis (www.uclg.org), le *Cities Climate Leadership Group* (www.c40.org) et le Conseil international pour les initiatives écologiques locales (www.iclei.org).

Actualités - Annonces au G7 et processus d'adoption des ODDs

Au G7: des annonces importantes en termes d'action climatique

Le 41^{ème} sommet du G7 s'est tenu du 7 au 8 juin. Parmi les discussions, celles pour lutter contre le changement climatique ont conduit à d'importantes annonces politiques.

L'annonce principale est le ralliement de ces pays à l'objectif d'une entière décarbonisation de leur économie d'ici 2100. Concernant la finance climat, le G7 a réaffirmé l'engagement de Copenhague de mobiliser annuellement USD\$ 100 milliards, par les secteurs privé et public, d'ici 2020. Tout en s'accordant sur l'objectif de maintien de l'augmentation de la température à un maximum de 2 °C, les dirigeants du G7 ont également soutenu les recommandations du GIEC de réduire les émissions de GES de -40 à -70 % d'ici 2050, utilisant 2010 comme année de référence. La nécessité d'une meilleure comptabilité, d'accroître la transparence ainsi que la volonté de s'accorder sur un instrument juridiquement contraignant à la COP 21 ont été discutés. La déclaration du G7 comprend l'engagement d'inclure les considérations climatiques et la résilience dans les décisions d'investissement et d'aide au

Calendrier

- 29 juin : Assemblée Générale de l'ONU, réunion sur le changement climatique, New York.
- 20-21 juillet : Rencontre ministérielle sur les politiques climatiques et la proposition de texte en vue d'un accord climatique international, convoquée par la Présidence française, Paris.
- 24 juillet : Date limite de présentation de la proposition de texte pour l'accord préparé par les actuels co-présidents de la Plateforme de Durban (ADP).
- 31 août au 4 septembre : Session de travail de l'ADP, discussions sur la proposition de texte, Bonn.
- 25-27 septembre : Sommet de l'ONU pour l'adoption d'un Agenda de développement pour l'après 2015, New York.

développement. De plus, cette déclaration vise aussi, à instaurer des mécanismes de marchés et des instruments réglementaires incitant une croissance de long terme faiblement carbonée. Le G7 soutient également, les efforts portant sur les risques de catastrophe climatique dans les pays les plus vulnérables et, d'accroître jusqu'à 400 millions le nombre de personnes ayant un accès à une assurance couvrant les risques climatiques. Les autres engagements pris ont été d'améliorer l'accès à l'énergie en Afrique, de réduire la pauvreté énergétique et de rendre pleinement opérationnel le Fonds Vert en 2015.

Le processus d'adoption des objectifs pour le développement durable (ODD)

Un autre événement majeur attendu cette année est l'adoption des ODD, qui aura lieu au mois de septembre dans le cadre du Sommet spécial sur le développement durable. Ce sommet devra aboutir à la définition d'un agenda de développement pour l'après-2015. Ces objectifs ont vocation à faire suite et étendre le champ d'action des huit Objectifs du Millénaire pour le développement

(OMD) adoptés en 2000 et qui arrivent à échéance fin 2015. Une version préliminaire (dite « version zéro ») a été publiée le 2 juin dernier, avec 17 objectifs et 169 sous-objectifs pour discussion au sein des pays avant le rendez-vous de septembre.

Le sujet du financement des ODD sera traité lors d'un sommet spécifique qui aura lieu au mois de juillet 2015 à Addis-Abeba, en Éthiopie. En préparation de ce Sommet, une session technique de négociations a eu lieu du 15 au 19 juin à New York sur la préparation d'un projet d'accord pour le financement de l'agenda de développement post-2015. Cette session s'est concentré sur le sujet du financement à long terme des infrastructures dans les pays en développement et le rôle des banques multilatérales et régionales de développement. L'adoption d'un accord sur le sujet des financements est un facteur clé pour la réussite de l'adoption des ODD en septembre et éventuellement pour une négociation fructueuse lors de la COP 21.

Manasvini Vaidyula et Mariana Deheza
manasvini.vaidyula@i4ce.org

Acteurs étatiques et non-étatiques : vers une dynamique collective pour atteindre la trajectoire 2 °C

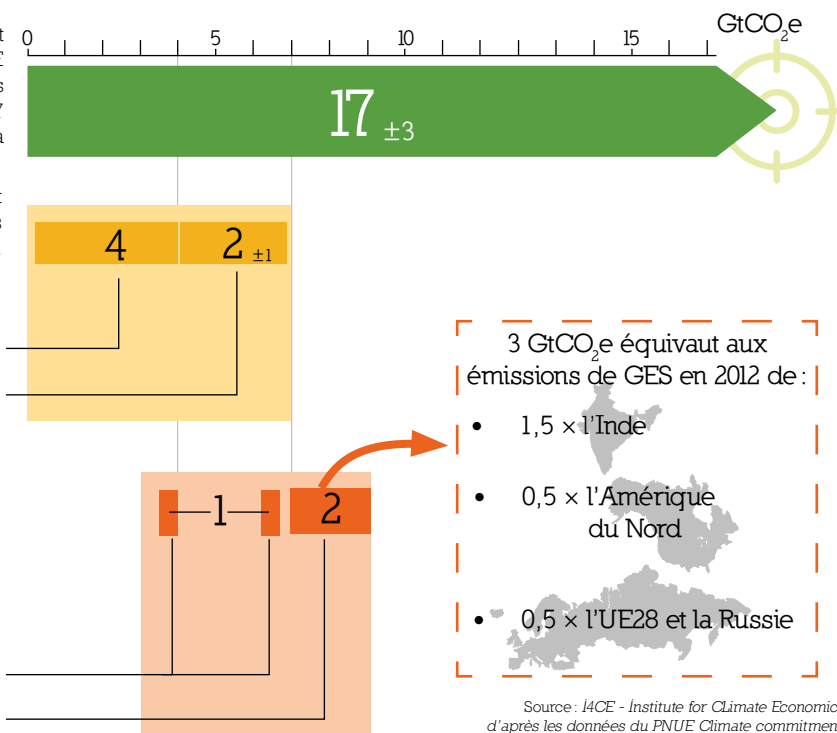
Pour limiter le réchauffement climatique à 2°C, le PNUE estime qu'il faut réduire les émissions de GES de 17 GtCO₂e en 2020 par rapport à un scénario *business as usual*.

À ce jour, les États se sont engagés à réduire leurs émissions de GES de 6 GtCO₂e.

- Une partie de ces engagements est déjà couverte par les politiques et mesures existantes.
- Le reste doit encore être couvert par de nouvelles politiques et mesures.

Les 15 principales initiatives quantifiées par le PNUE et réunissant de nombreuses actions d'acteurs non-étatiques aboutissent à réduire les émissions de GES de 3 GtCO₂ (±0.3)

- Une partie de ces initiatives recoupe les engagements des États.
- Le reste prolonge la dynamique collective vers la trajectoire 2 °C.



Part des émissions de GES mondiales des pays ayant soumis une iNDC



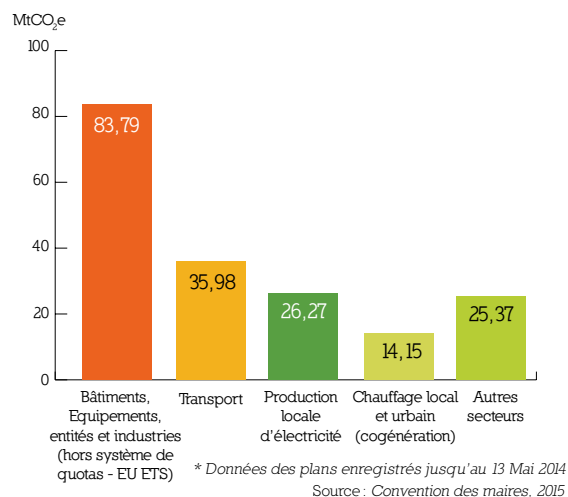
Source : I4CE Institute for Climate Economics, juin 2015

4 initiatives des acteurs non-étatiques

La Convention des Maires : la plus grande coalition de villes s'engageant sur des objectifs de réduction d'émissions de GES

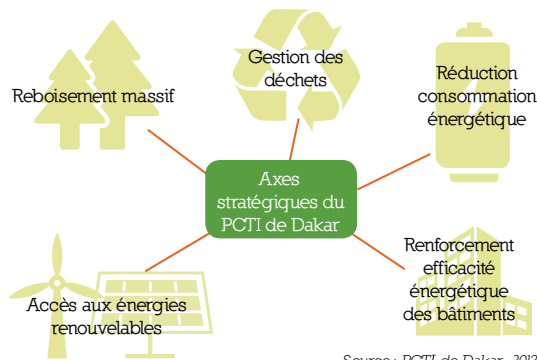
Lancée par la Commission européenne suite à l'adoption du Paquet Énergie Climat de 2008, la Convention des Maires constitue la plus grande coalition de villes, avec déjà plus de 5800 signataires répartis principalement en Europe mais aussi en Asie centrale et sur le pourtour de la mer méditerranéenne. Chaque ville ou agglomération signataire s'engage volontairement, suite à la réalisation d'un bilan de ses émissions de GES à respecter, voire à dépasser, l'objectif européen de réduction de 20 % d'émissions de GES d'ici 2020 par rapport aux niveaux de 1990. Des Plans d'Action en faveur de l'Énergie Durable (PAED) décrivent les mesures pour l'atteinte de ces objectifs. Le suivi est réalisé tous les deux ans, grâce à un contrôle de la conformité des résultats intermédiaires au regard des objectifs fixés. Élaborés avec l'appui stratégique et financier de la Convention et d'autres instances institutionnelles (régions, départements, agences...), ces plans sont publics, et des « exemples de références » répliquables sont mis en avant.

Réduction des émissions de GES estimées en 2020 par secteurs



La région de Dakar se dote du premier plan climat africain

Le PCTI de Dakar



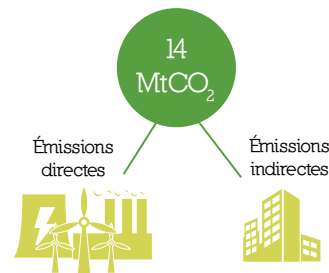
Source : PCTI de Dakar, 2013

Les conseils régionaux de Dakar et d'Ile-de-France, en partenariat avec l'Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Énergies (l'ARENE) ont lancé la mise en place d'un Plan Climat Territorial Intégré (PCTI) en juillet 2013. Adaptant la méthodologie de l'ADEME du Plan Climat et Énergie Territorial (PCET) aux spécificités de la région de Dakar, les objectifs du PCTI sont de fédérer tous les acteurs du territoire autour des questions climatiques, de rapprocher et renforcer les projets épars existants et de définir une véritable stratégie de développement adaptée à la région. Après la première phase de diagnostic du territoire, d'identification des acteurs et d'analyse des enjeux socio-économiques et écologiques, des axes stratégiques en matière de climat ont été dégagés : la gestion des déchets (réduction, tri et valorisation), la sensibilisation à la réduction de la consommation énergétique et l'accès aux énergies renouvelables, le renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments et le reboisement massif. Des ateliers thématiques ont été mis en place, notamment sur l'efficacité énergétique des bâtiments et la gestion des déchets organiques. Un dispositif d'évaluation est prévu pour tester la transposabilité de la méthode à d'autres régions africaines.

Tokyo : première municipalité à instaurer un système d'échange de quotas d'émissions de CO₂

En 2010, la municipalité de Tokyo a mis en place le premier système d'échange de quotas d'émissions de CO₂ au niveau d'une ville, pour répondre à son objectif de réduction des émissions de GES de -25 % en 2020 par rapport à leurs niveaux de 2000. Le système de Tokyo couvre à la fois les émissions de GES directes produites par les centrales électriques et les émissions indirectes de l'utilisation de cette électricité par les bâtiments publics et commerciaux. Cette initiative est la première issue d'une municipalité incluant dans son périmètre un secteur fortement carboné : les bâtiments. Par cet instrument, 20 % des émissions de la Métropole sont couvertes, soit 14 millions de tCO₂ en 2012. Cette initiative n'est plus une exception puisqu'une autre ville japonaise, Saitama, a mis en place son propre système en 2011, ainsi que les villes chinoises de Pékin, Shanghai, Shenzhen et Tianjin (tous établis en 2013) et à Chongqing (en 2014).

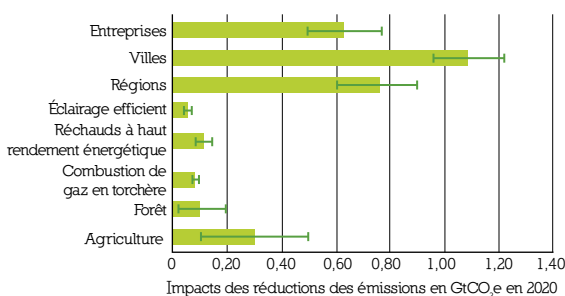
Le système de Tokyo



Source : I4CE - Institute for Climate Economics, juin 2015

La plateforme NAZCA : une compilation des contributions des acteurs non-étatiques à la lutte contre le changement climatique

Impact des réductions des émissions par acteurs non-étatiques pris en compte dans l'étude du PNUE



* Acteurs non étatiques ou secteurs identifiés dans l'étude du PNUE
Source : PNUE, Climate commitments of subnational actors and business, juin 2015

Lancé lors de la précédente conférence climatique (COP 20) à Lima, au Pérou, le portail internet NAZCA¹ – permet de compiler, d'organiser, de valoriser et de rendre visible les engagements et initiatives pour une transition vers une économie faiblement carbonée (réduction d'émissions, développement d'énergies renouvelables, efficacité énergétique, stockage de carbone, résilience...) pris par des acteurs non étatiques : villes, régions ou entreprises privées. Les principaux objectifs du portail sont la promotion des actions de chaque acteur, la diffusion de bonnes pratiques, mais aussi l'incitation à prendre des engagements et, ainsi à encourager un accord ambitieux lors de la COP 21 de Paris et après.

¹ Non-state Actor Zone for Climate Action : espace d'enregistrement des actions pour le climat des acteurs non étatiques

I4CE – Institute for Climate Economics, l'Institut de l'Économie pour le Climat a été fondé par la Caisse des Dépôts et l'Agence Française de Développement. Ce think tank fournit une expertise et une analyse des questions économiques liées aux politiques climat-énergies en France, en Europe et dans le monde. Les textes n'engagent en aucun cas la responsabilité de l'ADEME.

Ont participé à ce numéro : Marion Afriat, Émilie Alberola, Florian Bonetto, Cécile Bordier, Lara Dahan, Mariana Deheza, Vivian Dépoues, Hadrien Hainaut, Matthieu Jalard, Alexia Leseur et Manasvini Vaidyula.

Directeur de la publication : Benoît Leguet
Rédactrice en chef : Marion Afriat / 01.58.50.96.04 / marion.afriat@i4ce.org
47, rue de la Victoire - 75009 Paris
Nous suivre sur [Twitter](https://twitter.com/i4ce) : @i4ce_ www.i4ce.org
Maquette et infographies : Elsa Godet www.sciencegraphique.com

